

Senepy (le) 1769 m_Signaroux_Raquettes.



Le sommet et sa crête à gauche.

MASSIF : **Taillefer/Matheysine**

CARTE : **IGN 3336 OT**



ITINERAIRE:Grenoble, Laffrey, direction la Mure sur la N 85, après Pierre-Chatel, prendre la D 115 d en direction d'Aveillans, traverser la D 539 et monter au lieu-dit les Signaroux, se garer sur le grand parking de la petite station de ski, à la fin de la route à 1278 m.

Prendre la piste qui débute juste avant le petit parking, panneau indiquant le Sénépy et l'arboretum, dans une zone bordée par les pins. Arrivé à l'arboretum prendre la piste en direction du sud, on la suit jusque dans un lacet en épingle à l'extérieur duquel se trouve l'abri des Treize Bises à 1411 m. Continuer sur la piste, on arrive en alpage, d'ou on quitte cette piste par la gauche, pour un sentier balisé avec des piquets rouges, qui nous amène à un genre de col à 1517 m. De là, on débute la large crête en direction du sud, alternance de petites montées et descentes nous amenant au col du Sénépy, à 1526 m. Suivant l'enneigement on peut monter directement dans la pente, un vague relief dans l'alpage nous guide dans la neige, ou utiliser la piste 4x4, plus large et plus facile à suivre, les deux nous conduisent sur la large plate-forme du sommet à 1769 m.

Pour le retour, au col du Sénépy, un itinéraire balisé nous permet de retourner à la station, mais si le temps est clair, on peut utiliser le chemin de l'aller jusqu'au point côté 1517 m. De là, un itinéraire matérialisé par des piquets mauve nous permet de descendre vers l'arrivée du petit télésiège. Si la piste de ski est en activité suivre le balisage pour raquettes numéro 2 "Pierre plantée", sinon descendre directement la piste de ski.

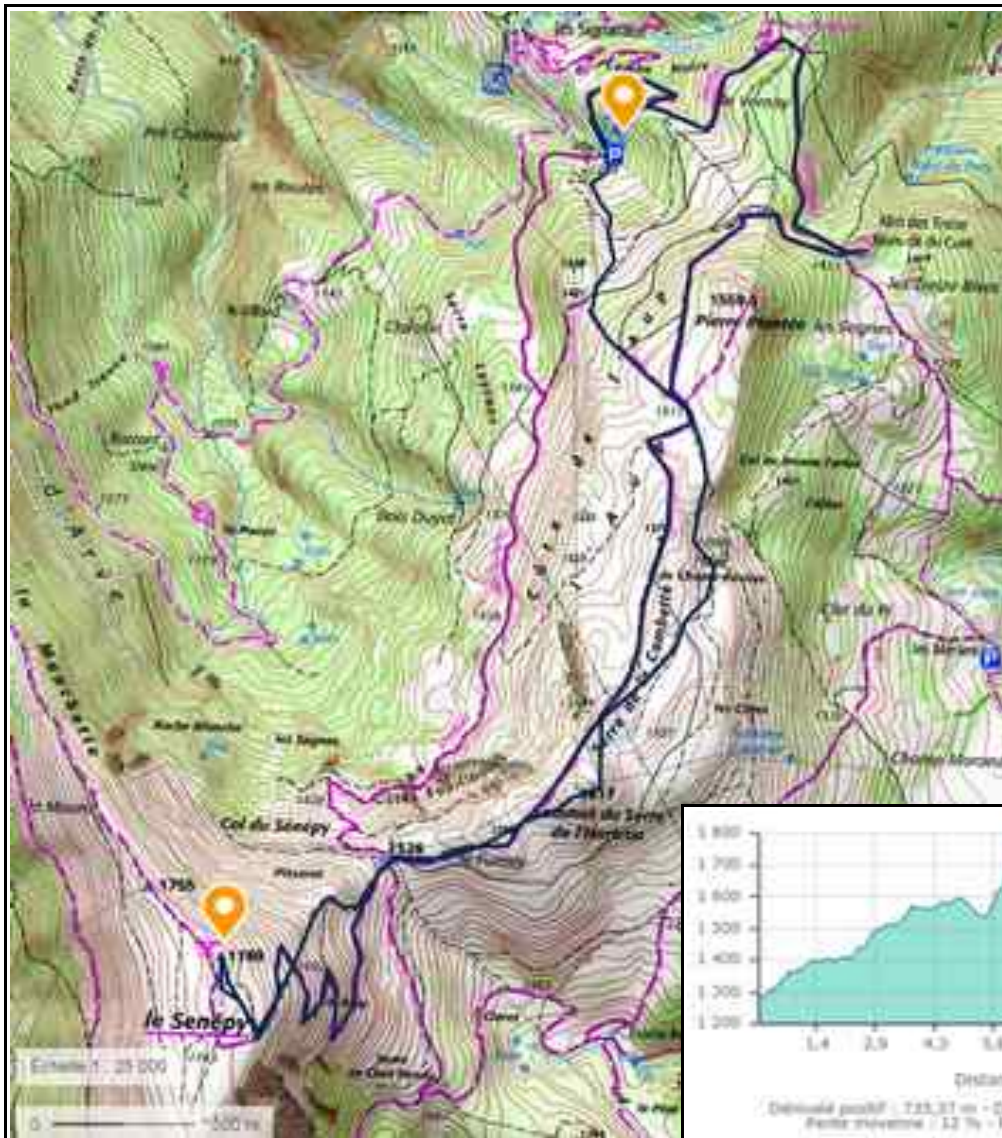
HEBERGEMENT: Abri des Treize Bises 1411 m.

DIVERS: Cet itinéraire emprunte (au départ) une partie de la piste de ski de fond, à

Senepy (le) 1769 m_Signaroux_Raquettes.



éviter dans la période où les pistes sont ouvertes.



735 m de dénivelé Distance 12 km (a/r)



La table d'orientation du sommet.

Janvier 2019